

Grenoble, le 8 janvier 2018



**Paysages  
de France**

**Madame Anne HIDALGO**  
Maire de Paris  
Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
75196 PARIS Cedex 4

**Objet : révision du règlement local de publicité de Paris.  
Demande de rendez-vous.**

**Lettre suivie**

Madame la Maire,

L'association Paysages de France souhaite, comme vous le savez, mettre une nouvelle fois son expertise en matière d'affichage publicitaire au service des élus qui ont le privilège et la responsabilité de gérer ce joyau du patrimoine national et mondial que représente Paris.

C'est dans cette perspective que, **le 29 novembre 2017, elle vous a adressé une lettre vous demandant de la consulter**, ainsi que le prévoit la loi, dans le cadre de la révision du RLP de Paris.

Déjà, lors de la précédente révision, notre association avait joué un rôle décisif en permettant notamment d'identifier une dizaine de mesures entachées d'illégalité et, surtout, de plaider avec succès, dans le cadre d'un travail de fond avec la mairie, en faveur d'une réduction des formats et des densités, en particulier concernant la publicité sur mobilier urbain.

Aujourd'hui, si la révision des RLP en vigueur avant le 12 juillet 2010, prescrite par la loi ENE à peine de caducité dès juillet 2020, s'impose, cette démarche est aussi l'occasion pour vous de confirmer votre volonté de faire de la capitale française une cité exemplaire en matière d'environnement et de protection des citoyens contre les pollutions et nuisances qui leur sont infligées.

Notre association a salué les initiatives que vous avez prises en vue de réduire la place de l'automobile, reconquérir des espaces et des voies accaparées par cette dernière et rendre l'air de la capitale enfin respirable.

Paysages de France est à vos côtés dans ce combat difficile.

Or ces dernières années ont vu se multiplier les publicités de tout format, des plus petites sur les devantures aux plus gigantesques que sont les bâches, sur les trottoirs comme dans les gares, sur les façades comme derrière les vitrines, en tout lieu ou presque. Est-ce bien cette image de Paris que nous souhaitons ? Est-ce bien ce « tapage visuel » qui doit s'imposer partout ?

Certes, un RLP ne permet pas de prendre des mesures applicables à l'intérieur des bâtiments, ni de donner au maire le pouvoir de réglementer ces monstrueuses bâches, autorisées depuis quelques années par le code du patrimoine, certes éphémères mais qui transforment régulièrement les monuments emblématiques de Paris en panneaux publicitaires géants.

Cependant, un RLP reste un formidable outil de gestion de l'espace public.

Beaucoup se plaignent aujourd'hui du surcroît de messages publicitaires, de l'intensité des affichages surpuissants qu'ils subissent quotidiennement, de ce

Association agréée  
dans le cadre national  
au titre des articles  
L141-1 et suivants  
du Code de l'environnement  
et agréée par le ministère  
de la Justice au titre  
de l'article 54,1°  
de la loi n° 71-1130  
du 31 décembre 1971

SIRET : 408 613 859 00029

Comité d'honneur :  
Arcabas,  
artiste-peintre  
Gilbert Durand †,  
philosophe  
Alain Finkielkraut,  
philosophe  
Albert Jacquard †,  
généticien  
Louédin,  
artiste-peintre  
Michel Maffesoli,  
sociologue  
Edgar Morin,  
sociologue  
Hubert Reeves,  
astrophysicien

5, place Bir-Hakeim  
38000 Grenoble  
Tél. : 04 76 03 23 75  
Tcp. : 08 97 10 20 23  
contact@paysagesdefrance.org  
[www.paysagesdefrance.org](http://www.paysagesdefrance.org)

harcèlement continué jusque sur les trottoirs de nos villes. Or si les mesures nécessaires ne sont pas prises pour endiguer ces dérives et empêcher que certains groupes de pression publicitaires n'imposent leurs vues et fassent prévaloir leurs intérêts sur l'intérêt général, ce seront demain d'autres dispositifs, telles les publicités numériques aux effets plus ravageurs encore, qui occuperont Paris.

C'est pourquoi le « combat » conduit en faveur de l'environnement, du bien-être des populations et du rayonnement de la capitale contre le tout automobile, il convient assurément de le mener également contre l'envahissement de l'espace public par cette surabondance de dispositifs et de messages publicitaires qui, au-delà des nuisances précitées, et comme si cela ne suffisait pas, aggravent la pollution du ciel nocturne, participent au gaspillage énergétique et mettent en danger la sécurité des usagers des voies publiques.

Il est temps en effet aujourd'hui de rendre à l'espace public – et tout particulièrement aux voies publiques que sont les trottoirs – sa véritable vocation. Le moment est venu d'offrir ainsi aux Parisiens comme aux visiteurs de la capitale un environnement apaisé et libéré de ce qui, faute de mesures appropriées, prend de plus en plus l'allure d'une forme de harcèlement, devenu insupportable et de moins en moins supporté.

Longtemps l'automobile s'est imposée comme un progrès évident et quiconque remettait en cause son omniprésence se heurtait à une incompréhension de la part de la majorité des citoyens.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant et nous sommes heureux que ce soit vous qui incarniez cette évolution.

En matière d'affichage publicitaire le ressenti des populations évolue, et, à terme, ces nuisances seront considérées comme un vestige des excès d'une autre époque.

L'occasion vous est donc donnée d'être celle qui aura su également empêcher que des nuisances et des pratiques dépassées et inappropriées continuent à porter atteinte à l'image de l'une des plus belles villes du monde. Qui aura su rendre aux Parisiens et à leurs hôtes la beauté de la ville lumière.

L'enjeu que représente le processus engagé, sa dimension « politique », l'importance que revêtent les choix et orientations possibles dans le cadre d'une telle démarche, l'expertise que possède en la matière notre association, font qu'une rencontre, même brève, avec vous apparaît éminemment souhaitable.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander de recevoir, dès que faire se pourra, notre association.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Laurent FETET  
Président de Paysages de France  
06 37 19 44 69